**La transparence budgétaire**

La transparence constitue, avec la participation et la redevabilité, les trois piliers d’un système budgétaire ouvert et crédible. Elle implique une meilleure prise de décisions au sein du gouvernement, et représente un enjeu capital pour les contrôles parlementaire, juridictionnel et citoyen.

L’UEMOA, consciente de cet enjeu a voulu, à travers le cadre harmonisé des Finances publiques, renforcer durablement le pouvoir de contrôle de l’action publique dévolu au parlement et à la cour des comptes, mais également «démocratiser» le processus budgétaire en rendant plus accessible les documents y afférents.

L’implication accrue des acteurs majeurs du processus budgétaire que sont le parlementaire, le juge des comptes et le citoyen est gage d'une plus grande transparence de l'action gouvernementale, et renforce le consensus national.

En outre, l’indice sur le budget ouvert de 2015 révèle une amélioration considérable de la transparence budgétaire dans plusieurs pays membres de l’UEMOA, avec, entre 2012 et 2015, des scores de 20 points et plus pour certains pays africains.

* **Evaluation des finances publiques**

Pour le Sénégal, en matière de résultats issus des évaluations sur la transparence budgétaire on peut noter :

* **Indice sur le budget ouvert (IBO)** : un score qui passe de 10 points à 43 points entre 2012 et 2015 ; ce score est de 51/100 en 2017, supérieur de 10 points au score moyen mondial ;
* depuis 2017, le Sénégal a officialisé son adhésion aux **Normes spéciales de diffusion de données (NSDD),** devenant ainsi le 4ième pays d’Afrique ssubsaharienne et le 1er de la zone UEMOA à adhérer à cette norme de diffusion du FMI ;
* **Indice Mo Ibrahim** place le Sénégal en 10e position en matière de bonne gouvernance ;
* En 2018, **l’évaluation FTE** (Fiscal transparency evaluation) du FMI place le Sénégal dans la moyenne des pays de même niveau de développement.

Ces avancées sont principalement dues à l’engagement résolu du Sénégal à aller vers la mise en œuvre des directives du nouveau cadre harmonisé des finances publiques au sein de l’UEMOA, déjà internalisées dans la plupart des Etats membres.

L’adoption de la directive portant code de transparence dans la gestion des finances publiques a beaucoup aidé à concentrer l’attention sur la transparence budgétaire.

Au Sénégal, le processus de transposition des six premières directives du cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA s'est achevé avec l'adoption de la loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques qui traduit, à l’instar des autres directives de 2009, l'option de bâtir un système de gestion des finances publiques sur le socle de la transparence et de la gestion axée sur les résultats.

* **Simplification des documents budgétaires**

C’est ainsi qu’aujourd’hui, plusieurs éléments confortent la transparence et parmi lesquels nous pouvons citer la nouvelle nomenclature budgétaire qui, avec sa nouvelle approche de classification des dépenses publiques permet d’appréhender de manière précise les grandes catégories de dépenses à savoir les dépenses de personnel, pour mieux gérer la masse salariale, les dépenses de biens et services dans une perspective de les rationaliser mais aussi le niveau exact des dépenses d’investissement, élément essentiel dans la projection de la croissance économique.

De plus, la loi de finances s’est enrichie de plusieurs informations notamment sur la dette publique avec la production du document de stratégie de la dette à moyen terme, un document sur les risques budgétaires, un document sur les dépenses fiscales, l’analyse coût avantage des projets les plus importants, entres autres.

En sus de cet aspect de simplification des données budgétaires et de renforcement de l’information du parlementaire, le Gouvernement s’est inscrit, depuis quatre ans dans une dynamique d’accroitre l’accessibilité des informations budgétaires avec la production et la publication de documents simplifiés (petites brochures) permettant de présenter les éléments techniques de la loi de finances dans un style simple et accessible. Il s’agit :

* du **document de« PAS à PAS »** dont l’objectif est d’aider à lire le package de documents constituant le dossier de loi de finances ;
* du **dépliant de la loi de finances** qui a pour but de donner sur une feuille A4 l’essentiel de la loi de finances ;
* du **document de Budget pour le citoyen** qui reprend le processus de préparation de la loi de finances dans un langage simple permettant de fixer les différentes étapes du processus budgétaire et le chronogramme de la préparation du budget de l’Etat avant d’en donner un bref résumé.
* **Accessibilité de l’information budgétaire**

A cela il faut ajouter le caractère plus lisible et moins technique du document de loi de finances à proprement parler dont l’exposé des motifs est actuellement écrit dans un style clair et détaillé permettant de présenter les éléments de la loi de finances mais aussi les objectifs et les orientations.

De même, les efforts de transparence sont aussi déployés lors de l’exécution de la loi de finances avec la production et la publication de rapports trimestriels d’exécution commentés mais aussi avec celle des lois de règlement qui actuellement sont élaborés dans le respect des délais légaux.

Les exigences du code des marchés publics sont également surveillées et les services de gestion sont constamment encadrés à travers des programmes de vérification et d’audit qui sont régulièrement exécutés et les rapports rendus publics. Un travail important de mise en place d’un dispositif transparent et cohérent pour encadre la gestion des ressources naturelles est en cours de finalisation.

La culture de publication, de compte rendu et de contrôle est en train de s’installer dans les habitudes des sénégalais. Le débat public souvent accès sur la gestion des deniers publics est un bon baromètre pour attester que les citoyens disposent de l’information et s’y intéressent.

A cet égard, l’accent est partout mis sur la nécessité de moderniser la gestion des finances publiques et sur l’impératif d’une nouvelle gestion publique **plus transparente**, mais également plus d’efficacité. Cette conception managériale de la gestion publique constitue aujourd’hui le défi principal fixé par les plus hautes autorités.